SAINT CYR MÈRE BOITIER
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ENTRE CHAROLAIS ET MÂCONNAIS

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 24 juin 2026

Convocation : 18 juin 2026 Date d'affichage : 18 juin 2026

Sous la Présidence de Mme Laure FLEURY, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-quatre juin à dix-neuf heures à La Chapelle du Mont de France - salle des fêtes.

Commune de **BOURGVILAIN** :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de **LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE**	M. Philippe HILARION
Commune de **DOMPIERRE LES ORMES**	Mme Géraldine AURAY M. Emmanuel FENEON Mme Nicole SCHLESSER
Commune de **GERMOLLES S/GROSNE**	M. Hervé JOSEPH
Commune de **MATOUR**	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN Mme Fabienne DARGAUD M. Stéphane SOTTY
Commune de **MONTMELARD**	Mme Laure FLEURY
Commune de **NAVOUR S/GROSNE**	M. David SOUFFLOT M. Jérôme BEQUIN
Commune de **PIERRECLOS**	M. Emmanuel ROUGEOT M. Yann DELHOMME
Commune de **SAINT LEGER /LA BUSSIERE**	M. Didier SARRAZIN
Commune de **SAINT PIERRE LE VIEUX**	M. Alain BAMET
Commune de **SAINT POINT**	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de **SERRIERES**	M. Richard BENAS
Commune de **TRAMAYES**	Mme Elina BERTHOUD-DEPARDON M. Dominique GIBEAUX
Commune de **TRAMBLY**	M. Christophe BALVAY
Commune de **TRIVY**	Mme Lucienne WEISS
Commune de **VEROSVRES**	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25 Nombre de délégués présents : 24

Etaient excusés et représentés : M. Pascal BRIDAY par M. Dominique GIBEAUX (Tramayes)

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : M. Philippe HILARION

Modification du tableau des effectifs au 24 juin 2026

REÇU EN PREFECTURE
le 06/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-071-200071645-20260624-DELIB_2026_

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n° 2026-64 du 6 mai 2026 modifiant le tableau des effectifs,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant la nécessité de créer, au titre des emplois permanents, un poste au grade suivant :

- Adjoint administratif à 20/35ème pour le poste de gestionnaire comptable.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DECIDE** de créer au titre des emplois permanents le poste d'Adjoint administratif à 20/35ème,
➢ **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs,
➢ **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents sont inscrits au budget principal 2026 de la Communauté de communes,
➢ **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,

Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais

Le secrétaire de séance,

REÇU EN PREFECTURE
le 06/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-071-200071645-20260624-DELIB_2026_